

Département
D'Eure et Loir

COMMUNE DE CHARPONT – 28500

Arrondissement
de Dreux

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL

DU 24 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation
15/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre Novembre à 20 h 30.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Mme DE VOS Dominique, Maire.

Membres :

de présents : 14
de votants : 15
en exercice : 15

Adjoints présents : Mr HOUVET Patrick 1^{er} Adjoint, Mr AUGER Philippe 2^{ème} Adjoint.

Conseillers Municipaux présents :

Mme PANARO Brigitte, Mr MILLET Dominique, Mr TONEIN Éric
Mr MIGAN Lawani, Mme CHAUVET- RABILIER Véronique,
Mr FOIRATIER David, Mme BAY- DESILE Valérie,
Mme KERNEVEZ Christelle, Mme ROUSSET Danielle,
Mme COLLINET Eva, Mr LESCHENAULT du VILLARD Bernard-
Louis, formant la majorité des membres en exercice.

Mr GILLET Alexandre absent excusé, a donné pouvoir à Mme DE VOS Dominique.

Mme PANARO Brigitte est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21 - 2021

Acte rendu exécutoire
Après le dépôt en Sous Préfecture
Le 26/11/2021
et publication ou notification
du 26/11/2021



Le Maire
D. DE VOS

OBJET : AVIS SUR LE PROJET FM LOGISTIC A VERNOUILLET (EURE ET LOIR)

La Société FM LOGISTIC prévoit la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique au sein de la ZAC « Porte Sud » à Vernouillet (28).

Le projet comprend en particulier la création de :

- La plate-forme. Pour cette dernière, deux configurations sont possibles :
- Cinq cellules entre 1 500 et 9 800 m² et deux zones de quais
- Neuf cellules entre 7 000 et 9 800 m²
- Trois salles de charge des batteries des engins de manutention
- Une déchetterie, deux chaufferies et un atelier de maintenance
- Deux cuves aériennes de stockage d'eau : une pour le sprinklage et une pour les poteaux incendie
- Un poste de garde et des bureaux et locaux sociaux
- Locaux techniques
- Un bassin de rétention de 5 084 m³ permettant de récupérer les eaux de pluie et les eaux éventuellement polluées en cas d'accident et une noue d'infiltration permettant d'infiltrer une partie des eaux pluviales de toiture
- Deux parkings

Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale :

Du fait de la nature du projet, les principaux enjeux pour l'environnement et la santé humaine concernent :

- Le trafic routier
- Les nuisances sonores

Le Conseil Municipal de Charpont, après avoir :

Entendu la présentation de l'entreprise,

Entendu l'exposé du Maire,

Émet :

- **10 avis défavorables**
- **5 avis réservés pour les raisons suivantes :**
 - Infrastructures routières inadaptées actuellement
 - Proximité des habitations
 - Proximité de l'hôpital
 - Eventuelles incidences sur le prix des biens immobiliers



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Mme DE VOS Dominique,